

Commune de



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°5- 2019**

Vendredi 27 septembre 2019 à 20 H

Étaient présents : M. Eugène REY, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Thierry BAS, M. Xavier VITRY, Mme Delphine COISNE

excusés : Mme Laurence RAVET ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, Mme Adeline MAZET ayant donné pouvoir à Nathalie DUPIN.

Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2019,
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. Informations relatives à l'urbanisme
5. Délibération –CAPI- pour modifications du plan partenarial de gestion des demandes de logement social 2017-2022
6. Délibération –CAPI- pour modification et approbation définitive de la convention intercommunale d'attribution des logements 2018 – 2023
7. Délibération pour décision modificative – virement de crédits - DM1
8. Délibération autorisant le recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité
9. Questions diverses
 - Information : préfecture, acceptation du système de caméras et dépôts sauvages
 - choix store épicerie/restaurant
 - cadeau pour Roumains à définir
 - gens du voyage, efficacité aménagements réalisés, attente décision procès
 - Point sur réaménagement horaires à la suite du départ en retraite de Mireille
 - Retours sur changement de prestataire pour la fourniture des repas,
 - Point sur travaux Vie de la Rivoire et PMR cimetière
 - Point sur Démolition bâtiment Mme BERLIAT
 - LANE : avancement



1. Secrétaire de séance : Nathalie DUPIN

M. le Maire propose à l'assemblée l'inscription de 3 délibérations de caractère mineur :

- délibération pour L'instauration du principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité
- délibération pour création d'une création de place de stationnement pour taxi, annule et remplace celle prise lors de la séance du 24 juin, suite visas obsolètes
- délibération pour cession d'une partie de la voirie « Vie du Château » à la SCI OVIM

L'assemblée accepte, à l'unanimité, ces inscriptions.

Inscription des questions diverses :

- point sur le jumelage avec la Commune de Cerasu
- point sur l'arrivée de la fibre dans la commune
- point sur la labellisation « phyto-zéro" de la commune
- point sur la fuite d'eau au "champ de tir"
- repas du 13 décembre
- point sur la circulation rue « Vers nivolas"

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2019 : approuvé à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2019-16	avenant pour tarif de l'abonnement au service de documentation	CAPI	356,19 €
2019-17	bail précaire 1 an rez de chaussée tènement ZA BION	Mme Marie Pierre DI PASQUALE,	125,68 € HT /mois
2019-18	bail précaire 1 an 11 rue les Grands Tournants "Ancienne mairie"	Mme Martine AVITABILE	1 200,00 € HT / an
2019-19	avenant n° 1 pour transmission dématérialisée de la commande publique à la sous préfecture	Préfecture	-

4. Informations relatives à l'urbanisme

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

5. Délibération –CAPI- pour modifications du plan partenarial de gestion des demandes de logement social 2017-2022

Par délibérations du 19 décembre 2017 et du 24 avril 2018, la CAPI a arrêté son plan partenarial de gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs avec l'avis favorable des 22 communes.

Suite aux demandes de modification de M. le Préfet, et, en conséquence :

1 – Afin de répondre à l'obligation de définir précisément la liste des organismes et services participant au service d'information et d'accueil des demandeurs de logement et la liste et la localisation des lieux d'accueil en précisant les missions minimales qu'ils doivent remplir et s'ils sont ou non guichets enregistreurs, il est ajouté en annexe la liste complète des guichets, leurs adresses en précisant leur niveau d'accueil,

2 – Concernant la prise en compte des situations particulières, et afin de répondre aux évolutions législatives récentes, la rédaction de l'action 7 « Poursuivre la gestion des demandes de logement social identifiées comme prioritaires dans le cadre de la Commission de coordination » est modifiée. La nouvelle rédaction intègre, dans le volet 1, la transformation de la commission sociale intercommunale en commission de coordination qui sera, d'une part, garante des objectifs de peuplement définis dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution, et d'autre part, une instance partenariale d'examen des situations de certains demandeurs de logement social. Il est également indiqué, dans le volet 3, que le règlement intérieur de cette commission de coordination nouvellement créée déterminera les ménages ayant accès à la commission parmi les publics prioritaires de l'article L.441-1 du CCH,

les autres termes du plan partenarial restant inchangés,

M. le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ces modifications et d'adopter le plan partenarial.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Délibération –CAPI- pour modification et approbation définitive de la convention intercommunale d'attribution des logements 2018 – 2023

Afin de prendre en compte les différentes évolutions de la Loi Egalité et Citoyenneté, par délibération du 25 juin 2019, le conseil communautaire de la CAPI a modifié la rédaction de certains chapitres de la Commission Intercommunale d'Attribution (CIA). Les autres termes de la convention restant inchangés, les modifications portent sur l'objectif de tendre vers une attribution de :

→ 25 % des logements → des ménages prioritaires

→ 25 % des logements → des ménages aux ressources inférieures à certains seuils

→ 50 % des logements → des ménages aux ressources supérieures à ces seuils.

Une commission de coordination sera mise en place pour accompagner ces attributions.

Au vu de ces modifications, M. le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la convention intercommunale d'attribution (CIA) avec ces modifications.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Délibération pour décision modificative – virement de crédits - DM1

Budget principal, autorisation de virement de crédits – DM1

Dépenses

Article	Libellé	Montant	section de fonctionnement	Article	Libellé	Montant
6232	Fêtes et cérémonies	- 500,00 €				
6574	Subv fonct associations	+ 500,00 €				
	TOTAL	0,00 €			TOTAL	0,00 €

Recettes

Délibération adoptée à l'unanimité

8. Délibération autorisant le recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité

Suite à la réorganisation des services techniques, au départ en retraite d'un agent, et au choix d'arrêter le contrat avec l'entreprise extérieure de nettoyage des locaux à l'école, M. le Maire propose de créer un poste d'agent de maintenance en accroissement temporaire d'activité en raison de la nécessité de remettre en état plusieurs bâtiments communaux et reprise de l'entretien des espaces.

Le maire informe l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Il propose à l'assemblée la création de ce poste à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période du 30 septembre 2019 au 30 juin 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pascale BADIN, présente la réorganisation des services techniques et école à l'aide d'un diaporama. Après échanges avec l'assemblée, elle annonce qu'un bilan de la réorganisation sera fait au moment des vacances de la Toussaint.

8.1 Délibération pour l'instauration du principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Vu le décret 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,

M. le Maire précise que le 6 novembre 2015, le conseil municipal a délibéré pour instaurer cette redevance sur des ouvrages de réseaux gaz.

Il propose d'instaurer cette redevance pour les réseaux d'électricité et de procéder à son recouvrement.

Délibération adoptée à l'unanimité

8.2 Délibération pour la création d'une place de stationnement pour taxi

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20190624MDEL14 du 24 juin 2019 qui visait des textes abrogés.

Vu l'article R3121 du code des transports réglementant la profession d'exploitant taxi,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune,

M. le Maire annonce qu'une personne, chauffeur de taxi, est inscrite sur le registre de la liste d'attente de la mairie,

Il propose de créer une autorisation de stationnement.

Délibération adoptée à l'unanimité

8.3 Délibération pour la cession d'une partie de la voirie « Vie du Château » à la SCI OVIM

M. Olivier FASSION, concerné par cette délibération, quitte la salle du conseil municipal.

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la SCI OVIM, sise lieu-dit La Barre, 249 Vie du Château à 38300 Meyrié, d'acquérir une partie de la voirie entourée, sur 3 faces, des parcelles B1155 – B 791 - B 792 - B 794, propriétés de la SCI OVIM.

M. le Maire précise que cette parcelle représente 73 m² et qu'elle a toujours été incluse dans la propriété dite « maison forte de la Barre » il s'agit donc d'une simple régularisation administrative.

Il propose de céder cette voirie pour l'euro symbolique et que les frais notariés soient à la charge de la SCI OVIM.

M. Olivier FASSION ne prenant pas part au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Questions diverses

Information : préfecture, acceptation du système de caméras et dépôts sauvages

M. le Maire a reçu l'accord de la Préfecture pour l'installation d'un système de surveillance vidéo à distance. Une information sera faite dans l'info 15, les personnes effectuant des dépôts hors des bacs de recyclage sur les points d'apport volontaires seront verbalisées.

Choix store épicerie/restaurant

Il doit être posé prochainement.

Cadeau pour Roumains à définir

Ce point a été traité plus loin

Gens du voyage, efficacité aménagements réalisés, attente décision procès

Cet été, M. le Maire a refusé l'installation d'un groupe de gens du voyage. Des aménagements de l'espace Prévert ont été faits pour empêcher les intrusions non autorisées. Le procès intenté suite à l'installation sauvage de 2018, est en attente de recevoir la décision du tribunal.

Point sur réaménagement horaires à la suite du départ en retraite de Mireille

Firiel assure le service périscolaire du matin, cantine et du soir. En matinée et après midi, elle travaille sur le service technique, entretien des espaces extérieurs école, places du village et nettoyage des locaux de l'école. Son temps de travail est annualisé.

Evelyne accompagne le retour des enfants à l'école après la pause déjeuner et est employée en service technique sur le nettoyage des locaux communaux et école. Son temps de travail est annualisé.

Retours sur changement de prestataire pour la fourniture des repas

Suite à l'appel d'offre du marché des repas du Lycée St Marc, la société SODEXO a perdu le marché qui a été attribué à la Société ELIOR. Un contrat reprenant les mêmes conditions que le marché en cours a été signé avec ELIOR.

Point sur travaux Vie de la Rivoire et PMR cimetière

La réfection de la chaussée est terminée. Au cimetière, la croix des prêtres a été déplacée. Une petite cérémonie doit être prévue avec le prêtre de la paroisse. La signature pour l'achat du terrain pour l'agrandissement du cimetière a été décalée.

Point sur Démolition bâtiment Mme BERLIAT

La démolition a été faite. La sécurité des lieux est donc assurée.

LANE : avancement

La présentation de ce système de co-voiturage a été présenté à la mairie de Nivolas-Vermelle. Il s'agit de co-voiturer de Bourgoin-Jallieu à Lyon sur les horaires du matin (7h30 - 9h) et du soir (16h30 -19h) Une borne de ralliement a été installée vers l'arrêt de car « mairie » Une démonstration sera faite le 12 octobre.

Point sur le jumelage avec la Commune de Cerasu

Les Roumains arrivent jeudi 3 octobre au soir. M. le Maire expose le programme des festivités. Le vendredi soir une soirée sera organisée sur le thème du réchauffement climatique avec la participation de l'AGEDEN et d'un cabinet spécialisé. Concernant le cadeau, la municipalité a choisi d'offrir une œuvre d'art d'un artiste de la commune.

Point sur l'arrivée de la fibre dans la commune

Les entreprises d'installation de la fibre ont demandé de prolonger le délai de livraison de 6 mois. SFR est prioritaire pour ses offres, les autres prestataires, Orange, etc..... seront accessibles en janvier 2020.

Point sur la labellisation « phyto-zéro » de la commune

Paul MASSOT informe l'assemblée que la demande de certification « phyto-zéro » est acceptée par l'organisme FREDON. Leur visite de la commune, effectuée le 15 juillet 2019, a permis un avis favorable.

Point sur la fuite d'eau au "champ de tir"

Il s'agissait d'une vieille conduite qui alimentait plan bourgoin depuis les Eparres, plus utilisée actuellement. La réparation a été faite par la SEMIDAO.

Repas du 13 décembre

Il s'agit d'un repas de fin d'année où le personnel et les élus sont conviés.

Point sur la circulation rue « Vers nivolas

Constat est fait du non respect fréquent des priorités de circulation. Sujet très compliqué qui nécessite une longue réflexion et des études.



Séance levée à 23 h

Le Secrétaire de séance
Nathalie DUPIN



Le Maire
Eugène REY

